Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 1

Artikel: Rapport de la Commission de gestion
Autor: Favre, Léon / Reymann, G. / Coutau, G.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-241392

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans son rapport, M. *Dubois* signale la mise en circulation, dès le mois de juillet, de 57 volumes nouveaux. La reliure de ces volumes, faite très soigneusement, a coûté 80 fr. Depuis la séance du 5 mars 1903, il a été délivré 180 volumes. M. Dubois rappelle que la bibliothèque est ouverte les jours de séance et *le premier jeudi de chaque mois.*

3° Rapport de la Commission de gestion.

M. *Léon Favre* présente le rapport suivant :

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues,

La commission que vous aviez chargée de la vérification des livres de notre Société pour l'exercice 1903 s'est réunie le 22 février.

Elle a procédé à un pointage minutieux qui lui a permis de reconnaître la parfaite exactitude des comptes présentés par notre trésorier, au dévouement et à la conscience duquel nous tenons à rendre ici un hommage mérité.

Ainsi que vous l'a indiqué le rapport financier, notre budget clôturé présente aux dépenses une somme de 988 fr. 59, tandis que les recettes ascendent à 1,001 fr., laissant donc un boni de 12 fr.

Avant de vous soumettre les quelques réflexions que nous a suggérées l'examen auquel nous nous sommes livrés, nous tenons à revenir sur un point qui fut déjà touché dans de nombreux rapports de gestion, et notamment dans celui que vous présentait l'an dernier notre collègue Martin : nous voulons parler des cotisations impayées.

A notre tour, nous avons pu nous rendre compte de l'absolue nécessité d'une sanction qui mette fin à un état de choses que l'on ne peut laisser subsister plus longtemps.

Certes une légère amélioration s'est produite grâce à la ténacité de notre ami Charvoz, avec lequel certains membres ont pris des arrangements pour la liquidation progressive de leur situation irrégulière. Toutefois nous sommes obligés de reconnaître qu'auprès d'autres sociétaires, également en retard de plusieurs années, toutes les démarches écrites ou verbales

sont restées infructueuses, démontrant ainsi chez ceux-là un mauvais vouloir évident.

Dans ces conditions nous reprenons pour notre compte les lignes que notre collègue Martin consacrait à cet objet dans le rapport auquel nous faisions allusion tout à l'heure, et nous demandons énergiquement l'application stricte et immédiate de l'article 6 des statuts.

Cela dit, qu'on nous permette quelques brèves considérations sur les résultats financiers de l'exercice clôturé.

Le fait le plus saillant de cet exercice est évidemment l'innovation destinée à rehausser encore l'éclat de notre soirée annuelle par le choix d'une salle plus luxueuse, celle des Amis de l'Instruction.

Cette innovation, présentée et soutenue au sein de la commission de soirée par notre président, M. Baatard, y rencontra dès l'abord une vive opposition basée principalement sur la crainte qu'elle ne fît courir de gros risques à notre caisse par l'augmentation considérable des frais de toute nature.

Toutefois, espérant trouver un palliatif à cette situation dans la suppression des cartes supplémentaires gratuites, la majorité de la commission se laissa gagner par l'optimisme de notre président et franchit avec lui le Rubicon.

Or nous sommes obligés aujourd'hui de reconnaître que les appréhensions de certains n'étaient que trop fondées.

En effet, tandis que la soirée de 1900 avait coûté à notre caisse, tous comptes bouclés, 165 fr. 85, tandis que celle de 1901 nous revenait à 144 fr. 75, la soirée de cette année se présente avec un total de dépenses de 559 fr. 65 et fait à notre avoir une brèche de 314 fr. 15, soit plus du double du chiffre moyen des deux années précitées.

Dans ces conditions, l'équilibre de notre budget et le léger boni qu'il présente ne sont dus qu'à deux facteurs purement accidentels : c'est d'abord une plus-value fortuite sur le fermage d'une des pages d'annonces de notre bulletin, et c'est ensuite la suppression de la sortie d'automne que nous avions projetée et que diverses circonstances firent ajourner.

Or, en bonne administration, un budget ne saurait être équilibré par des recettes hypothétiques ou occasionnelles.

Il y a donc là, pour l'avenir, une situation qui demande à être sérieusement envisagée et sur laquelle il était de notre devoir d'attirer votre attention. Certes, nous sommes des

premiers à nous réjouir de l'éclat que peuvent revêtir nos soirées, mais encore estimons-nous que cet éclat doit être adéquat à nos ressources et ne saurait ni dépasser ni même absorber totalement nos disponibilités ordinaires. Sachons être modestes, puisque cela est nécessaire à la bonne marche de nos finances, et, pour employer une expression populaire, ne nous mettons pas tout sur le dos. A la lumière de l'expérience faite, procédons désormais avec d'autant plus de circonspection que notre innovation, entraînant la suppression de la carte supplémentaire gratuite délivrée précédemment à chaque sociétaire, n'a pas été sans susciter quelques mécontentements qui pourraient se traduire par une diminution plus ou moins sensible de nos recettes.

Nous espérons vivement que ces mécontentements ne seront que passagers, mais nous n'en devons pas moins envisager les éventualités possibles de ce côté-là.

En résumé nous croyons qu'il serait utile et même nécessaire de provoquer un échange de vues sur la question que nous avons soulevée et qui se présente d'une façon fort simple dans les termes suivants :

Voulons-nous, tenant compte de l'expérience faite, revenir à des soirées plus modestes ? Voulons-nous au contraire, à l'exclusion de toute sortie, maintenir l'innovation de cette année et y consacrer toutes nos ressources, en étudiant les moyens de parer à leur insuffisance éventuelle ?

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les deux alternatives que nous vous soumettons et sur lesquelles il nous paraît nécessaire que vous vous prononciez sinon au début de ce nouvel exercice, tout au moins lorsque la nouvelle commission de soirée aura été choisie.

Nous nous excusons d'avoir retenu si longtemps votre attention, mais nous ne saurions terminer ce rapport sans renouveler à notre excellent trésorier nos vifs et sincères remerciements. Nous souhaitons le voir longtemps encore à la tête de nos modestes finances pour le plus grand bien de notre Société, que nous désirons toujours plus prospère et plus forte.

Genève, le 25 février 1904.

Pour la Commission de gestion,
Le rapporteur, Léon Favre.

Approuvé.
Signé : G. Reymann.
G. Coutau.

M. *le Président* regrette que M. Mégard, président de la commission de soirée, ne soit pas là pour répondre à M. Favre. Le choix de la comédie, comme les années précédentes, a été laissé entièrement à la commission. Il ne pouvait être question de donner « Mademoiselle de la Seiglière » dans un local quelconque. Celui des Amis de l'Instruction, quoique un peu cher, a été pratique et agréable à tous égards, et nous n'avons rien à regretter puisque nos comptes de l'année soldent encore par un boni.

M. *Léon Favre* n'en considère pas moins que le local des Amis de l'Instruction a entraîné la Société dans des dépenses exagérées.

M. *le Président* fait remarquer que le produit de la vente des cartes s'est élevé cette année à 246 fr. 50. L'augmentation sur les années précédentes est de 180 fr. environ, ce qui compense largement la dépense supplémentaire de 150 fr. occasionnée par le local des Amis de l'Instruction. Au surplus, la pointe d'amertume qui se dégage de la critique de notre collègue s'explique en une certaine mesure, puisque M. Favre, retenu à Berne, n'a pas eu le plaisir d'assister à notre soirée.

4° Election du Comité.

Les membres du Comité sortant de charge sont réélus à l'exception de M. *Mégard*, qui a décliné toute nouvelle candidature. L'Assemblée le remplace par M. *Léon Favre*.

M. *Lagotala* se fait l'interprète des sentiments de gratitude de la Société envers M. Mégard, ce dévoué et aimable collègue, qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pendant les nombreuses années qu'il a été membre du Comité. (Applaudissements.)

5° Nomination de la Commission de gestion pour 1904.

Sont nommés par acclamation : MM. Berger, Adrien Corbaz, Lépine, Ludwig, Reymann et Maurice Schmid.

6° Présentation d'un nouveau porte-cartes par M. Mauchain.

L'appareil inventé par M. Mauchain est constitué par un cadre le long duquel peut monter ou descendre un chassis